



Communiqué Comité d'Expertes

Le Comité d'Expertes du MESECVI félicite la signature par le Canada de la Convention Interaméricaine pour la Prévention, la Sanction et l'Élimination de la Violence contre la Femme "Convention de Belém do Pará"

Washington, D.C., 11 mars 2025. Le Comité d'Expertes (CEVI) du Mécanisme de Suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) salue et félicite le Canada pour la signature de la Convention Interaméricaine pour la Prévention, la Sanction et l'Élimination de la Violence contre la Femme "Convention de Belém do Pará". Cette avancée majeure réaffirme l'engagement du pays en faveur des droits humains des femmes et des filles et renforce les efforts régionaux pour éradiquer la violence fondée sur le genre sous toutes ses formes.

Adoptée en 1994, la Convention de Belém do Pará est le premier traité international contraignant à reconnaître explicitement le droit des femmes à une vie sans violence, engageant ainsi les États à adopter des mesures globales pour sa prévention, sa sanction et son élimination. La signature du Canada constitue une étape essentielle dans le renforcement du cadre interaméricain de protection et la consolidation d'une réponse efficace et coordonnée à la violence de genre.

Le CEVI souligne que l'incorporation du Canada à cet instrument régional contribuera à élargir la coopération internationale et à renforcer les stratégies communes pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, garantissant ainsi une meilleure protection de leurs droits et permettant aux États de progresser dans le respect de leurs obligations internationales.

Le Comité d'expertes du MESECVI réitère sa disposition à accompagner le Canada dans la mise en œuvre de la Convention, en favorisant l'échange de bonnes pratiques et en fournissant une assistance technique pour l'adoption de politiques publiques efficaces, avec une attention particulière pour les groupes de femmes les plus vulnérables.

Avec cette signature, le Canada rejoint un effort collectif qui, depuis 30 ans, a permis des avancées significatives dans la région, en contribuant au renforcement des cadres juridiques, à l'amélioration de l'accès à la justice et à la reconnaissance de la violence fondée sur le genre comme un obstacle au développement et à la démocratie.

Le CEVI salue cette avancée et encourage le Canada à poursuivre le processus de ratification de la Convention, consolidant ainsi son engagement en faveur de l'égalité de genre et des droits humains des femmes et des filles dans l'hémisphère.

Le Comité d'Expertes est l'organe technique du MESECVI, chargé d'analyser et d'évaluer le processus de mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará. Il est composé d'expertes indépendantes, désignées par chaque État partie parmi ses ressortissant.e.s, qui exercent leurs fonctions à titre personnel.

Contact presse

Secrétariat Technique du MESECVI

Commission Interaméricaine des Femmes (CIM) – OEA

Courriel : Mesecvi@oas.org

Téléphone : +57 312 487 9867

<https://belemdopara.org>